

permission. N'eût été la guerre et le fait que je me suis enrôlé dans la police militaire, je m'en serais tiré, comme bien d'autres, sans exclure les officiers. Mais quand elle a été rapportée à mes supérieurs, j'ai été traité aussi impartialement que tous les autres et relevé de mes fonctions. Cela m'a permis de me rendre outre-mer avec les autres volontaires, qui étaient devenus des camarades. A mon retour au pays, on m'a pardonné et réengagé.

Je voudrais dire un mot au sujet de la question d'argent. Quand mon père était gendarme, il parcourait les plaines pour 50c. par jour. Mais à cette époque, on pouvait presque, avec 50c., acheter une pinte de whisky, de sorte que la solde, calculée de cette manière, n'était pas trop inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Mais de nos jours, la tâche d'un membre de la Gendarmerie royale est très compliquée. Les exigences ont toujours été très élevées et le sont encore. On exige des jeunes qu'ils soient capables de couvrir un territoire parfois aussi vaste que certains pays d'Europe. J'ai assuré la patrouille d'un territoire de 14,000 milles carrés; je surveillais six autres jeunes gens et leurs fonctions. Je trouve insuffisante, de nos jours, la solde de ceux qui ont la responsabilité du commandement. Quand un homme a de pareilles responsabilités, j'estime qu'il devrait être payé en conséquence. J'ose espérer que la solde des membres de la Gendarmerie royale du Canada sera haussée d'un jour à l'autre, et cela à un degré appréciable.

Nous avons la meilleure force policière au monde. Les Canadiens, d'après moi, apprécient les services qu'elle leur rend et veulent que ses membres soient payés en proportion. Il fut un temps, c'est vrai, où les hommes consentaient à travailler pour presque rien, mais cette époque est révolue. De nos jours, celui qui travaille pour l'État et s'acquitte bien de sa tâche a droit à un salaire raisonnable.

Quant à l'instruction des recrues, c'est une question qui mériterait d'être examinée. Je veux bien qu'on les fasse monter à cheval, qu'on leur fasse connaître ce noble animal et qu'on les arrache à la tutelle maternelle. Je trouve cependant qu'on devrait peut-être leur enseigner davantage la dactylographie et le travail de bureau. La plupart des gens ne savent peut-être pas qu'en moyenne, les membres de la Gendarmerie royale consacrent autant de temps à écrire à la machine qu'à faire la police. Nous n'en sommes pas encore rendus à croire qu'il devrait y avoir des sténographes dans tous les postes de police; ces jeunes gens doivent donc écrire à la machine de volumineux rapports sur tous les sujets possibles. J'estime qu'il serait très

utile de songer un peu à la formation de bureau à cette époque de paperasserie.

Nous manquons d'hommes dans la Gendarmerie royale aujourd'hui parce que la tâche à accomplir est difficile, parce qu'elle requiert de hautes normes et que la discipline est stricte. Si les jeunes qui quittent l'école ou l'université savaient combien cette carrière donne de satisfaction, quelle belle formation elle donne en vue du service du public et de la vie publique, ils seraient heureux de faire du service dans la Gendarmerie royale pendant vingt ou trente ans. Ils travailleraient en compagnie des meilleurs jeunes gens du pays et je pense qu'en ce qui concerne les grandes sensations et la satisfaction personnelle, cette fonction ne le cède à nulle autre. Si je pouvais recommencer, cela me plairait beaucoup.

Tout ce que je puis dire, c'est que j'espère que les traitements de ces jeunes gens seront haussés bien près du haut niveau des services qu'ils rendent au pays.

M. Hardie: Monsieur le président, je serai bref, mais tout d'abord, je désire exprimer au nom de mes commettants et de beaucoup de gens du Nord canadien, par l'intermédiaire du ministre nos sincères remerciements à l'officier commandant de la Division G, le surintendant M. Henry Larsen, qui vient de prendre sa retraite, pour ses années de dévouement et ses nombreuses réalisations. Il m'est inutile d'énumérer au comité les nombreuses réalisations de ce grand homme. Je suis sûr que son nom est gravé dans le cœur et l'esprit de bien des Canadiens et que ses réalisations sont connues non pas seulement au Canada, mais dans beaucoup de parties du monde. La sincérité et l'intérêt que le surintendant Larsen a démontrés non seulement dans l'application de la loi, mais à l'égard du bien-être en général, à l'égard des conditions sociales et économiques des gens du Nord canadien, sont des qualités qu'il a transmises à beaucoup de ceux qui ont servi sous ses ordres. Nous, du Nord canadien, lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Nous avons remarqué avec plaisir également que la Gendarmerie royale du Canada avait nommé à sa place un homme qui connaît le Nord canadien, le surintendant Fraser. Je suis sûr qu'au cours de son service dans le Nord, il a toujours eu à cœur le bien-être général des habitants de cette partie du pays. Nous sommes sûrs qu'à l'avenir il transmettra ces belles qualités à ceux qui lui succéderont.

Cela m'amène à une autre question. Je me demande qu'elle est l'attitude de la Gendarmerie à l'égard des gens qui viennent du Nord. L'autre jour, le 1^{er} juillet, je suis sorti de la Chambre pour assister à la parade sur